

Conditions de participation

Le séjour est ouvert à tout adhérent « Amis de la Nature » à jour de sa cotisation 2025.

La carte d'adhérent sera à présenter à votre arrivée.

En dehors des organisateurs de l'AL de Couëron, le nombre de participants est fixé au maximum à 20 personnes.
(21 couchages en chambre, 3 lits double / 4 installations sur l'aire naturelle de camping)

Le séjour sera maintenu avec au minimum 16 personnes inscrites à la date du 15 mars 2025
L'inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription accompagnée du règlement
Les inscriptions seront validées par ordre de réception du paiement des arrhes.

Le couchage dans la maison est en chambres de 2, 3 ou 4 personnes.

Il est possible de camper sur le terrain herbeux avec camping-car, caravane ou toile de tente.

Il faut être en capacité physique de marcher au moins 8 kms par jour.

Un véhicule automobile est recommandé. Le covoiturage sera privilégié (participation aux frais de déplacement)

Coût du séjour par personne : 336€ en camping ou 350€ en maison

Le prix comprend :

- l'hébergement pour 7 nuitées
- les visites guidées et les traversées en bateau
- les 7 petits déjeuners, préparés en commun
- le pique-nique du lundi midi
- les 7 dîners, préparés en commun

Il restera à la charge des participants les repas du midi (pique-nique), les dépenses personnelles, les frais de covoiturage.

*Inscription au plus tard le **15 mars 2025**, en retournant le coupon-réponse à,
DE SOUSA VICTOR, 9 rue Pierre Douillard 44400 Rezé
accompagné d'un chèque d'arrhes de 150 €, à l'ordre - UTAN COUERON
le solde sera versé à l'arrivée.*

Renseignements auprès de :

Maryline DEROUINEAU: 06.45.12.77.10

Victor DE SOUSA: 06.19.98.30.67

Nadine JÉGOU: 06.32.29.19.91